

Une nouvelle prime Bruxell’Air pour les Bruxellois. Qu’est-ce qui change ?

| | Ancienne prime Bruxell’Air (jusqu’au 3 octobre 2021) | Nouvelle prime Bruxell’Air (à partir du 3 novembre 2021) |
|-------------------|--|--|
| Montant | Environ 700 euros | 500, 700 ou 900 euros selon votre profil (en fonction du revenu des membres de votre ménage ainsi que de la présence ou non d’un membre du ménage répondant aux conditions d’octroi d’une carte de stationnement pour personne handicapée) |
| Conditions | Pour les Bruxellois qui radient la plaque d’immatriculation d’un véhicule dont ils sont propriétaires depuis plus d’un an. | Pour les Bruxellois qui radient la plaque d’immatriculation d’un véhicule dont ils sont propriétaires depuis au moins deux ans. |
| | Doublement de la prime en cas de destruction du véhicule. | Cette possibilité n’existe plus. |
| | Aucun membre du ménage ne peut immatriculer un nouveau véhicule (voiture ou moto) dans l’année qui suit la radiation de la plaque d’immatriculation. | Idem. |
| | Ne pas posséder de voiture de société depuis 3 mois à dater de la demande de la prime | Idem. |
| Procédure | Une demande de prime est introduite auprès de la STIB avec des documents papiers au plus tard jusqu’au 03/10/2021. | Une demande de prime se fait via le guichet électronique Irisbox à partir du 03/11/2021. Le service est automatisé et digitalisé. Bruxelles Environnement devient responsable de l’octroi et de la gestion de la prime. |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Options de services de mobilité et durée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Un abonnement Brupass (MTB) de la STIB + un abonnement Cambio Start OU • une prime vélo + un abonnement Cambio Start <p>Ces options sont valables un an en cas de radiation de la plaque. Le bénéficiaire peut être le demandeur de la prime ou un membre de son ménage.</p> <p>En cas de radiation de la plaque et destruction du véhicule, la prime est doublée et donne droit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un abonnement Brupass (MTB) + un abonnement Cambio Start, tous deux pour deux ans OU • un abonnement Brupass (MTB) pour 1 an + un abonnement Cambio Start pour 2 ans + une prime vélo OU • un abonnement Cambio Start pour deux ans + une double prime vélo <p>Dans ce cas, le bénéficiaire de l'abonnement Brupass (MTB) - valable une année renouvelable une fois - ne peut être que le demandeur.</p> | <p>Vous disposez d'un budget mobilité multimodal : vous dépensez votre prime « à la carte » parmi toutes sortes de services de mobilité dont la liste sera bientôt disponible. Les membres du ménage du demandeur pourront bénéficier des différents produits disponibles et il y aura plus d'options pour la mobilité des PMR.</p> <p>Vous choisissez vos services de mobilité en une fois (via Irisbox) et ensuite les services sont disponibles pour une période de deux ans. Par exemple, si vous allouez 300 euros de budget à un système de voitures partagées, vous aurez deux ans pour utiliser ce montant.</p> |
|--|--|---|

Des questions ? Adressez-vous à primebruxellair@environnement.brussels.